

ENTRETIEN

« Le modèle financier du FGAO est structurellement déséquilibré »

Le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) fait face à un important déséquilibre financier. Michel Gougnard et Julien Rencki, respectivement président et directeur général du Fonds, évoquent les leviers actionnés pour remédier à la situation.

L'Argus de l'assurance

Lors de votre premier mandat, vous avez effectué un diagnostic des finances du FGAO : elles étaient dans le rouge. Êtes-vous en bonne voie pour résorber ce déséquilibre ?

Michel Gougnard En 2018, les recettes du FGAO s'élevaient à 189 M€ et ses charges à 273 M€, soit un résultat net de -84 M€. En réalité, les recettes sont suffisantes pour couvrir les indemnités versées aux victimes (179 M€), mais pas les provisions techniques. Le débat porte sur la capacité du FGAO à honorer ses engagements à long terme. Ses fonds propres sont aujourd'hui négatifs de 200 M€. Il faut tendre vers l'équilibre, mais il n'y a pas d'extrême urgence : le FGAO n'est pas soumis à Solvabilité 2, sa seule obligation est d'indemniser les victimes. Au cours de ces trois dernières années, nous avons travaillé sur l'efficacité des recours contre les auteurs ainsi que sur la maîtrise des frais généraux. Les coûts moyens des sinistres et de leur gestion sont désormais incompressibles. En revanche, l'inconnue réside dans l'évolution des fréquences, notam-



Michel Gougnard et Julien Rencki se sont vu confier un nouveau mandat de trois ans en septembre 2018.

ment en raison des effets bénéfiques attendus du fichier des véhicules assurés (FVA).

Julien Rencki Le modèle financier du FGAO est structurellement déséquilibré en

raison de l'inflation du coût des dommages corporels (+4 à 6% par an). Ils représentent 99% des provisions constituées par le FGAO. Nous avons mis en place un plan d'action pour optimiser les recours et l'effi-

cience de la gestion. Nous travaillons également à améliorer notre gestion d'actifs. L'objectif est de conserver une gestion de bon père de famille tout en cherchant à optimiser le rendement dans le contexte de taux

historiquement bas. Mais ces efforts internes ne seront pas, pour autant, suffisants pour rééquilibrer les finances du Fonds.

L'État a déjà relevé, à deux reprises, le taux de contribution des assureurs, ce qui a suscité une certaine grogne...

Est-ce la seule solution ?

J. R. L'État a relevé le taux de la contribution des assureurs de 1 à 12%, puis à 14%. Cette hausse paraît impressionnante, mais il faut bien voir que l'assiette de cette contribution est très étroite puisqu'elle est constituée des charges du FGAO. Cette dernière hausse représente un coût de moins de 10 centimes d'euro par véhicule et par an !

M. G. Lors de l'adoption du PLF pour 2019, l'État projetait de relever le plafond de la contribution des assureurs à 25%, ce qui a suscité un certain émoi dans la profession. Ne souhaitant pas augmenter un nouveau prélèvement pour les Français, l'État a préféré majorer la contribution des assureurs plutôt que celle des assurés. Or cette hausse représente une charge supplémentaire pour les assureurs

qui se trouvent contraints de la répercuter sur les primes, mais elle est invisible pour les assurés lorsqu'ils reçoivent leurs avis d'échéance... Les assureurs demandent à ce que cette contribution soit lisible afin que les assurés puissent distinguer les taxes des composantes assurantielles de la prime.

Vous évoquez les effets bénéfiques du fichier des véhicules assurés, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Qu'en attendez-vous précisément ?

J. R. Le fichier des véhicules assurés sera l'instrument principal afin de lutter contre la non-assurance automobile et ainsi réduire la sinistralité et rééquilibrer les finances du FGAO. En identifiant de manière rapide et sécurisée

Une mission de service public

Le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public : l'indemnisation des victimes d'accidents lorsque les conducteurs responsables sont non assurés, ainsi que la prise en charge des assurés en RC auto et en dommages-

ouvrages en cas de défaillance de leur assureur. Son conseil d'administration est composé de sept représentants des sociétés d'assurance, de quatre membres désignés par arrêté du ministère de l'Économie et d'un commissaire du gouvernement. Ce dernier nomme le directeur général du FGAO, conjointement avec le président du CA.

-200 M€

Le montant des fonds propres du FGAO à fin 2018

les conducteurs non-assurés, il permettra à terme aux forces de l'ordre de verbaliser plus efficacement le défaut d'assurance. Avant cela, nous envisageons de sensibiliser les conducteurs ne figurant pas sur le FVA par l'envoi de courriers les invitant à se mettre en règle : cela mettra fin à la culture du « pas vu, pas pris ». En exploitant nos données, nous savons déjà que les non-assurés sont plutôt des hommes, jeunes et issus de milieu social modeste, ce qui soulève la question du coût de l'assurance pour les primo-conducteurs. Le fichier des véhicules non-assurés (résultant du croisement entre le FVA et le registre des immatriculations) permettra, à terme, de mieux orienter nos campagnes de prévention vers ces publics.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE ABADIE

COURTIERS, AGENTS, INTERMÉDIAIRES, NOUS AVONS LA SOLUTION D'ASSURANCE POUR PROTÉGER VOS CLIENTS BIJOUTIERS HORLOGERS



Assurance & Souscription couvre efficacement les Bijoutiers détaillants, Fabricants et Grossistes, Fourreurs, Agents de change, Comptoirs d'achat d'or, en leur proposant des offres adaptées à leurs besoins et élaborées par des spécialistes de leur métier.

assuranceetsouscription.fr

A.S. - ASSURANCE & SOUSCRIPTION, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 59 rue Méliès Posteluph, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 449 217 505 RCS PARIS, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 025 020

Assurance & Souscription